



# PROCÉDURE DE DEMANDE DE LOGEMENT ADAPTÉ

## Principe d'attribution

Proposés à tarif subventionné, les logements du Crous sont destinés en priorité aux étudiants boursiers.

## Procédure

1. Constituer votre Dossier Social Étudiant (D.S.E.) sur le site : [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) à partir du **2 mars 2026**.
2. Lors de la saisie du (D.S.E.), indiquez votre intention de demander un logement Crous et saisissez en fin de procédure un commentaire signalant votre besoin d'un logement adapté (PMR).
3. Saisir vos vœux de logement sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr) dès l'ouverture du dépôt des vœux le **5 mai 2026**.
4. Prenez [RDV avec le service social](#) afin de compléter une [fiche de liaison](#) permettant d'évaluer votre situation globale, de préciser vos besoins et vérifier leur compatibilité avec un logement adapté du Crous.
5. Une fois l'évaluation effectuée par le service social, votre demande sera examinée en commission d'attribution des logements adaptés du Crous le **11 juin 2026**.
6. A l'issu de la commission, une décision vous sera notifiée.